

LE PACTE TRAVAILLER PLUS POUR S'ÉPUISER ENCORE PLUS

UNE ATTAQUE FRONTALE CONTRE NOTRE MÉTIER

Le Président passe en force. En dépit de l'opposition unanime des organisations syndicales lors de la réunion du 6 mars, il impose la mise en place du pacte qui conditionne des mesures salariales à l'exercice de missions supplémentaires. Travailler plus pour gagner plus n'est pas une revalorisation ! Le ministère table sur le déclassement salarial des enseignant-es et l'insuffisance des augmentations indemnitaires pour nous pousser à signer le pacte.

LES OBJECTIFS DU PACTE

- Faire porter aux personnels la responsabilité des défaillances de l'État, notamment son incapacité à remplacer les enseignant-es absents pour de courtes durées.
- Transformer notre métier en augmentant encore notre charge de travail.
- Mettre en concurrence des personnels.

Qui est concernée ?

Sur la base du **volontariat**, PLP et CPE titulaires ou contractuel-les, pour un an (le ministère envisage la tacite reconduction).

Une mission =

1250 € brut / 1131 € net (défiscalisé et désocialisé)
Possibilité de cumuler jusqu'à 3 missions.

Le pacte mis en oeuvre par les chef-fes d'établissement

Le pacte étend encore le pouvoir des chef-fes d'établissement : identification des besoins (les missions) de l'établissement et choix des personnels volontaires. Seul le conseil pédagogique sera consulté sur les missions et leur quantité, le C.A. étant simplement informé ! Début septembre, le/la CdE fera signer une lettre de mission et contrôlera la réalisation des tâches.

1450

postes supprimés de 2017 à 2022

3275

postes non consommés en lycée pro en 2021 par manque de PLP !

491

postes perdus au CAPLP 2022

43 h

de travail en moyenne pour les PLP

M
I
S
S
I
O
N
S

1 - PRIORITAIREMENT, le remplacement de courte durée --> 18 h annuellement

Ces missions de remplacement de courte durée constituent la priorité du président et du ministre. Si bien qu'elles devront toutes être acceptées pour que les autres missions soient réparties. Le-La chef-fe d'établissement (récompensé-e par une indemnité de 1000 €) aura la responsabilité de les faire accepter. C'est bien une charge de travail en plus : 18 h auxquelles il faut ajouter le temps de préparation. Et au regard de l'objectif politique affiché, les pressions seront fortes pour des remplacements au pied levé au mépris de l'emploi du temps professionnel et personnel.

2 - MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Les missions spécifiques à la voie pro n'ont pas encore été annoncées officiellement. On peut déjà citer le dispositif « Étés du pro », les projets pédagogiques innovants, référent-e dispositif « Découverte des métiers » de la 5^e à la 3^e, l'accueil des élèves de collège, l'orientation, le suivi de l'insertion professionnelle, l'aide aux élèves en difficulté, le lien avec les entreprises....
Pour l'inclusion : référent-e handicap et accessibilité pédagogique (1 par établissement), engagement dans l'accueil et le suivi d'élèves en situation de handicap.

Ce qui n'est pas aujourd'hui dans le pacte... mais le sera à terme

À la rentrée 2023, les HSE et IMP (coordination de discipline, référent·e culture, RUPN...) sont maintenues en parallèle du pacte mais le ministère envisage à terme (2024 ou 2025) de basculer ces missions dans le pacte. Donc les missions correspondantes passeront nécessairement par le pacte... et la nécessaire consommation des missions de remplacement de courte durée.

Pacte = charge de travail très lourde et contraintes

Hormis le remplacement de courte durée (18 h) et « Devoirs faits » (24 h), les missions ne sont pas quantifiées en nombre d'heures et peuvent générer une charge de travail très importante. Les pressions seront fortes pour imposer des tâches sous prétexte qu'elles pourraient relever de la mission mais aussi pour faire entrer les projets pédagogiques dans le pacte, générant finalement plus de contraintes voire de contrôles.

Pacte = inégalités femmes / hommes accrues

Les inégalités salariales femmes / hommes vont se creuser davantage. Les carrières des hommes et des femmes ne sont pas les mêmes dans l'Éducation nationale : les parts variables de rémunération (heures supplémentaires, missions particulières...) augmentent les inégalités de rémunération, tous corps confondus.

Pacte = statut en danger

Le pacte sera un contrat annuel (lettre de mission) à signer individuellement sous l'autorité du·de la chef·fe d'établissement.

Cette contractualisation des missions est une nouvelle menace pour le statut de fonctionnaire et une porte ouverte à l'annualisation de nos services.

REVALORISER NOS SALAIRES

CE N'EST PAS UN PACTE*

*Dispositif "TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS"
pour démanteler à terme nos métiers et nos statuts !

C'EST UN DEVOIR

+300€ NET IMMÉDIATEMENT

**INDEXATION DE LA VALEUR
DU POINT D'INDICE SUR L'INFLATION**

**Le pacte nie la réalité de notre métier et de
la charge de travail déjà existante.**

**Avec la réforme de la voie pro, il est un des
outils de destruction
du service public d'Éducation.**

**Le SNUEP-FSU exige l'abandon du pacte
et demande le transfert des financements
vers des mesures d'augmentations sans
contreparties pour toutes et tous.**

**Pour notre métier, pour nos salaires,
combattons et refusons le pacte !**

**Se mobiliser, résister,
gagner pour nos salaires**

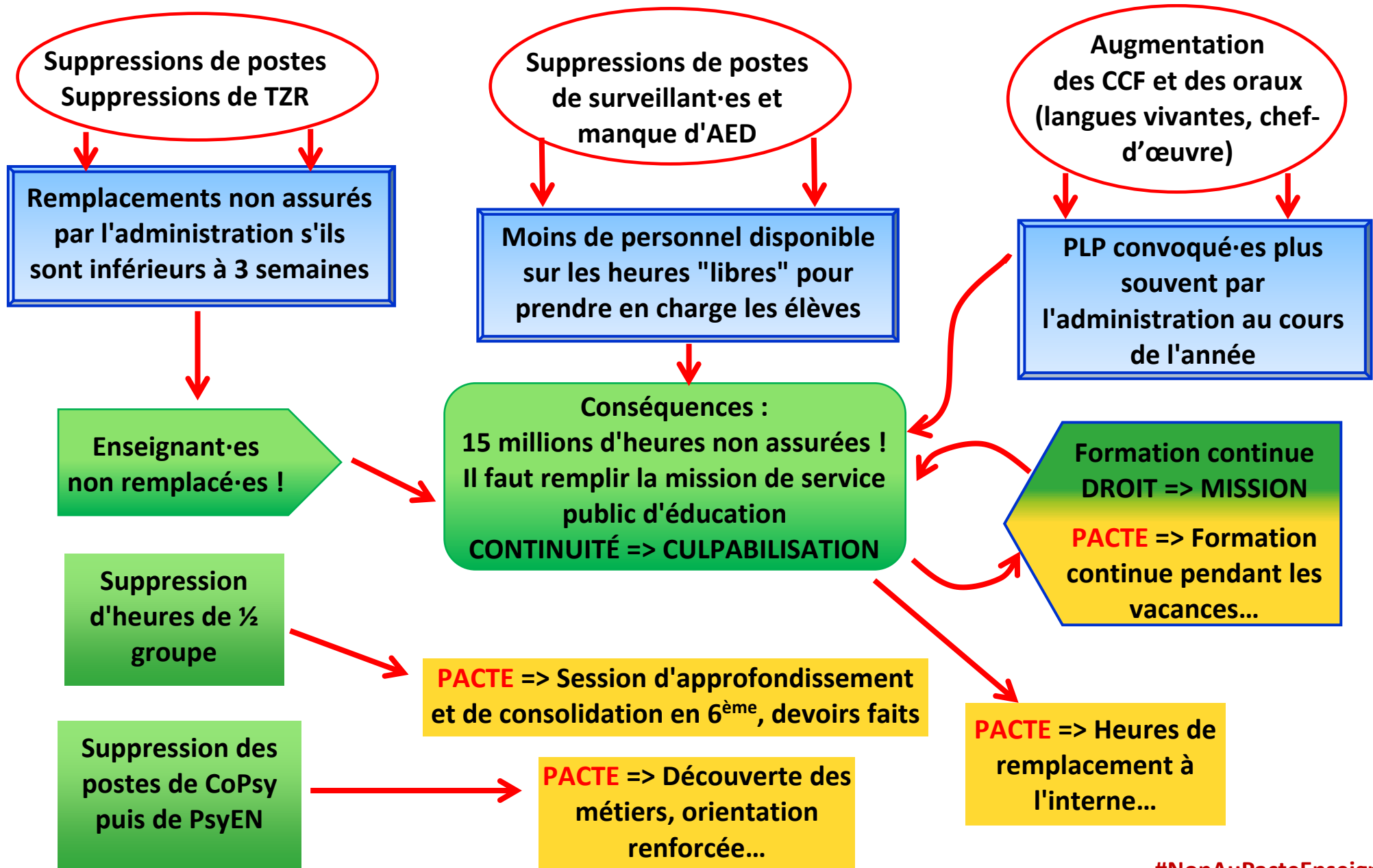
AVEC LE SNUEP-FSU



#NonAuPacteEn-

ÉTAPE 1

Une communication de l'Éducation nationale pour faire croire que les profs sont absent·es et responsables de ces absences



ÉTAPE 2

Transformer nos métiers, diviser les personnels

Ne pas augmenter nos salaires pour nous faire accepter de nouvelles missions...

